

Réunion de travail du Conseil Citoyen Consultatif de Briançonnet

15 février 2025 - 18h - salle communale



COMPTE RENDU

Participants : 15 habitants dont deux élus : Ismaël OGEZ, et Yves PERICHET
Animateur de la séance : René Périer

Cette première réunion de travail sur le **Plan d'accélération des énergies renouvelables** s'est tenue avec la participation de la Mairie de Briançonnet dans le cadre de la concertation préalable mise en place par la Mairie.

Objectifs de la réunion :

Travailler ensemble sur le Plan d'accélération des énergies renouvelables proposé par les services de la CAPG à la Commune de Briançonnet et publié sur le site internet de la commune sous la forme d'une sorte d'enquête publique dans le cadre de la concertation préalable prévue par la loi .

Une présentation de la problématique et de l'environnement juridique a été proposée par Power point (ci-joint) afin d'éclairer la phase de concertation en cours sur la commune de Briançonnet. Celle-ci doit aujourd'hui travailler sur ce projet de plan afin de le finaliser en s'appuyant sur les résultats de la concertation en cours pour prendre en compte les avis des habitants.

Il est noté qu'avant toute délibération du Conseil municipal, une concertation avec le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur doit permettre au Parc d'émettre un avis sur le projet de la commune. Cet avis doit être joint à la délibération du Conseil municipal, qui doit par ailleurs argumenter ses choix

Le diaporama présentait les étapes de la procédure d'élaboration du plan d'accélération des énergies renouvelables, les différentes cartes du projet soumis à la concertation ainsi que de nombreuses informations sur les énergies renouvelables ainsi que des propositions de stratégie de développement des installations photovoltaïques à Briançonnet.

Ce diaporama étant destiné à partager des informations et à engager une discussion sur les différents aspects du projet soumis pour avis aux habitants de Briançonnet.

Relevé des conclusions de la réunion

Les habitants sont amenés à émettre des avis sur les cartographies de 6 énergies renouvelables. Nous relevons les avis qui ont émergé au cours de cette réunion sur chacune des 6 cartes, par rapport à la « proposition » soumise à l'enquête de concertation, tout en intégrant les avis émis à ce jour par écrit directement à la mairie.

1 – Le **potentiel éolien terrestre** : la proposition est que tout le territoire de la commune soit exclu de ce potentiel, ce qui rencontre l'unanimité.

2 – Le **potentiel géothermique** : on ne comprend pas pourquoi toute la commune a été proposée comme zone d'accélération, alors que le terrain est karstique et ne se prête pas a priori à une installation de production d'énergie dans le cadre du PAER. C'est une question à poser au rédacteur(trice) de la proposition afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Il a été rappelé que quel que soit la décision de la commune sur l'implantation ou non d'une centrale géothermique de taille intermédiaire ou importante, cela ne concernerait pas les petites installations individuelles : Pompes à chaleur géothermiques avec capteurs horizontaux voire à sondes verticales ou bien encore les puits canadiens ou provençaux.

3 – Le **potentiel de méthanisation et biogaz** : un consensus se dégage pour refuser l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune. En effet :

- la production en biomasse de la commune est faible et d'autre part le territoire est en besoin de matière organique pour maintenir ou renforcer la productivité des sols ;
- une unité de méthanisation même de petite taille générerait de facto des transports de matières par camions d'autres communes, mais aussi comporterait des risques de pollution et de nombreuses nuisances, notamment olfactives,

Là aussi, il faudrait poser la question au (à la) rédacteur(trice) du projet de plan pour comprendre ce qui a motivé sa proposition de placer tout le territoire de la commune en zone d'accélération.

4 – Le **potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid** : la proposition est de placer en zone d'accélération toutes les zones urbanisées de la Sagne, du Prignolet et de Briançonnet village, ce qui ne soulève pas d'objection particulière.

Il a été noté toutefois que dans le contexte actuel seule une opération d'extension du réseau de chaleur existant (chaudière bois buche de l'école) permettant de raccorder d'autres équipements ou bâtiments municipaux pourrait être envisageable.

5 – Le **potentiel solaire en toiture** : il fait l'unanimité tant au niveau des avis transmis à la mairie que lors de cette réunion publique.

Il est proposé que ce potentiel soit exploité au maximum, ce qui permettrait de satisfaire les besoins d'une partie de la population de Briançonnet.

Il est aussi évoqué la possibilité de mutualiser plusieurs équipements de toiture avec des propriétaires qui s'associent pour créer une « boucle de consommation collective » qui leur bénéficiera. Une animation et des informations sont à organiser dans ce sens.

Il est fait remarquer qu'il serait préférable que les installations en toiture occupent, pour des raisons d'esthétique, la totalité de la toiture.

6 – Le potentiel solaire au sol :

La proposition faite par le rédacteur notamment sur les terrains traversés par les lignes à moyenne tension et sur certains grands terrains, rencontre une très forte opposition. En effet, dans un plan d'accélération, il s'agit de délimiter prioritairement les zones déjà artificialisées. Or, l'emprise des lignes à haute tension ne peut être considérée comme une zone artificialisée. Il faut en effet protéger, les terrains agricoles et pastoraux, les espaces naturels et forestiers, mais aussi préserver la biodiversité et les paysages.

Par contre, la commune est propriétaire d'un terrain déjà clairement artificialisé et où l'installation de panneaux au sol ne poserait pas de problème : il s'agit de l'ancienne décharge. Un projet d'aménagement de l'ensemble de la parcelle communale pourrait être étudié, incluant toutes les contraintes, notamment les espaces à réserver autour de la citerne qui doit être accessible aussi bien aux camions des pompiers qu'aux hélicoptères bombardiers d'eau, mais aussi tous les autres besoins de la commune et de ses habitants : hangar avec solaire en toiture, pour le matériel de la mairie, les besoins en locaux des chasseurs, éventuellement pour des artisans ...

Cela permettrait de produire sur le territoire de la commune ce que Briançonnet consomme, à la fois pour ses équipements publics et pour ses habitants, et, procurerait, en créant une structure à laquelle participeraient la commune et les habitants et acteurs, des ressources complémentaires à la commune.

Cette idée éveille l'intérêt des participants et nécessiterait un approfondissement par une étude de faisabilité.

In fine :

Une seconde réunion du Conseil citoyen, coorganisée avec les élus, pourra avoir lieu lors de la concertation entre le PNR et la commune ou après que le PNR ait transmis son avis (consultatif mais obligatoire) et avant que le conseil municipal délibère.

Cette réunion de travail s'est terminée autour d'un apéro convivial

Briançonnet 16/02/2025

NT/RP

En pièces jointes :

Diaporama et annexes présentés le 15/02

Avec la participation de
la mairie de Briançonnet

